

## BOIS DE CHAUFFAGE &amp; PRODUITS FORESTIERS

## PERMIS DE RAMASSAGE DE MENUS PRODUITS FORESTIERS

Il est obligatoire et autorise les titulaires à circuler en forêt sauf :

- les dimanches et jours fériés sur les chemins fermés munis de panneaux d'interdiction réglementaires,
- sur les pistes de vidange.

Il doit être apposé de manière visible au niveau du pare-brise. Il est valable pour l'année en cours à partir de la date d'établissement et **doit être renouvelé tous les ans**.

Ce document à usage STRICTEMENT PERSONNEL autorise :

- le façonnage en forêt communale gérée par l'ONF (avec autorisation préalable)
- le façonnage des bois de pâturages (avec autorisation préalable)
- le ramassage de tous autres menus produits forestiers (ex. minéraux...) sauf bois (avec autorisation préalable).

**TARIF : 20,00 €**

## FAÇONNAGE INDIVIDUEL DE BOIS

Réservé aux habitants de Ranspach possédant le permis de ramassage.

## Façonnage en forêt communale gérée par l'ONF

Les lots sont attribués par l'agent de l'ONF.

- |   |   |                           |
|---|---|---------------------------|
| <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Petit bois<br/>TARIF : GRATUIT - <b>maximum 16 stères (*)</b></li> <li>2) Gros bois (à partir de 15 cm de diamètre)<br/>TARIF : <b>5,00 €/stère</b> dès le premier<br/>et <b>maximum 16 stères (*)</b></li> </ol> | } | (*) maximum non cumulable |
|---|---|---------------------------|

## Façonnage sur pâturage

L'attribution est faite par le responsable communal désigné qui donnera les consignes particulières.

Pour éviter une coupe rase et laisser un aspect paysager, les arbres à couper seront marqués individuellement.

- |   |   |                           |
|---|---|---------------------------|
| <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Petit bois<br/>TARIF : GRATUIT - <b>maximum 16 stères (*)</b></li> <li>2) Gros bois (à partir de 15 cm de diamètre)<br/>TARIF : <b>5,00 €/stère</b> dès le premier<br/>et <b>maximum 16 stères (*)</b></li> </ol> | } | (*) maximum non cumulable |
|---|---|---------------------------|

**Tous lots des années précédentes non terminés doivent obligatoirement faire l'objet d'une nouvelle demande.**

**Le façonnage en forêt communale et le façonnage sur pâturage ne peuvent pas être cumulés.**

**Ramassage de bois mort** réservé aux habitants de Ranspach.

S'adresser à l'Agent de l'ONF, maison forestière – 52 rue Gal de Gaulle à RANSPACH.

## ACHAT DE BOIS

## Bois d'affouage

Hêtre et feuillus divers vendu par corde (4 stères). **TARIF : 190,00 € / 4 stères**

## B.I.L. (Bois d'industrie en long)

Selon possibilité et délivré par ordre d'inscription.

**TARIF : vendu au prix du marché (variable) - actuellement env. 36 €/m3 - + TVA 10 %**

**Le stockage du bois sur place est toléré selon les exigences d'exploitation.**

**Les bâches doivent rester discrètes, de couleur verte ou noire et être résistantes.**

## REMARQUES IMPORTANTES

**DATE LIMITE DE REPONSE : 11 AVRIL 2022.** Aucune commande par téléphone ou à un membre du personnel communal ne sera acceptée. Veuillez utiliser le FORMULAIRE ci-joint en cochant la case qui vous intéresse [ X ]